

Pour en savoir plus



► Je vais sur le site www.info-acs.fr

- ✓ Je peux vérifier si j'ai le droit à l'ACS grâce à un **simulateur**
- ✓ Je peux trouver l'offre qui me convient le mieux grâce à un **comparateur d'offres**
- ✓ Je peux télécharger le **dossier de demande**

ou

► J'appelle le **0811 365 364** * ou je me rends à ma **caisse d'assurance maladie**

* Coût d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs
Du lundi au vendredi de 8 h. à 17 h.

JE SUIS DÉJÀ BÉNÉFICIAIRE DE L'ACS ?

À compter du **1^{er} juillet 2015**, l'ACS évolue : à la fin de mon contrat, je devrai choisir une complémentaire santé parmi une liste d'offres sélectionnées par l'État pour leur bon rapport qualité/prix.

Avant la fin de mon contrat actuel, ma complémentaire santé m'informera des démarches que j'aurai à accomplir.

Je peux consulter la liste des complémentaires santé auxquelles j'ai désormais accès sur www.info-acs.fr ou auprès de ma caisse d'assurance maladie.



L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé



Mes revenus sont modestes ?
L'État m'aide à payer ma complémentaire santé

Suis-je concerné(e) ?

Oui, si mes revenus mensuels* sont compris :

entre
721€
et **973€**
par mois

(foyer d'une
personne)



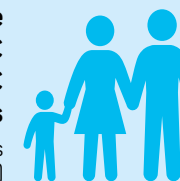
entre
1082€
et **1459€**
par mois

(foyer de deux
personnes)



entre
1298€
et **1751€**
par mois

(foyer de trois
personnes)



Si mes revenus sont inférieurs à ces montants, je peux bénéficier de la CMU-Complémentaire

* Plafonds applicables en Métropole

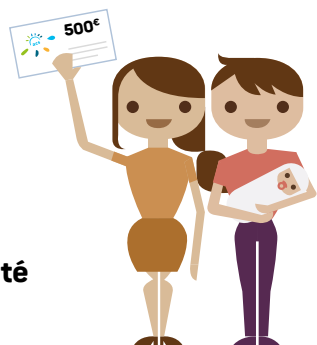


www.info-acs.fr

supereau

L'ACS, qu'est-ce que c'est ?

Un chèque pour m'aider
à payer une complémentaire santé



Moins de 16 ans	de 16 à 49 ans	de 50 à 59 ans	60 ans et plus
100 €/an	200 €/an	350 €/an	550 €/an

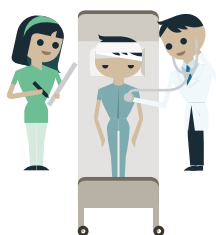
Des offres de complémentaires santé, qui ont été spécialement
sélectionnées pour moi pour leur bon rapport qualité/prix

Et en plus...



Je n'ai rien à payer chez le médecin

- ✓ Ma consultation est directement payée par ma caisse d'assurance maladie et ma complémentaire santé
- ✓ Mon médecin ne pratique pas de dépassement d'honoraire
- ✓ Je ne paie pas les franchises médicales et la participation forfaitaire de 1 €



Je suis mieux remboursé(e) pour mes médicaments, mes lunettes et mes prothèses dentaires et auditives



J'ai droit à des réductions sur mes factures de gaz et d'électricité

Comment faire ma demande ?

1

Je remplis le dossier de demande

- 🖨️ J'imprime le dossier sur le site www.info-acs.fr ou
- 💬 Je le demande à ma caisse d'assurance maladie qui peut m'aider à le remplir si besoin

2

J'envoie ou je dépose le dossier à ma caisse d'assurance maladie

3

Ma demande est acceptée

- ✉️ Je reçois un courrier avec mon chèque
- ★ Je choisis une complémentaire santé qui correspond à mes besoins de santé
 - 📖 Je peux consulter la liste des complémentaires santé sur le site www.info-acs.fr ou la demander à ma caisse d'assurance maladie
 - 👤 Je peux comparer l'ensemble des offres des complémentaires santé sur le site www.info-acs.fr

4

Je donne le chèque à la complémentaire santé que j'ai choisie

Exemples de réductions sur un an

 Pour une personne seule de 25 ans Coût contrat : 230 € Montant aide : 200 € Reste à payer : 30 €	 Pour deux personnes de 45 ans avec deux enfants Coût contrat : 1250 € Montant aide : 600 € Reste à payer : 650 €	 Pour une personne de 75 ans Coût contrat : 930 € Montant aide : 550 € Reste à payer : 380 €
---	---	--